

Réponse aux questions de M. Joseph Weissen, Conseiller communal, concernant la lutte contre l'âgisme

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 31 mars 2021, M. Joseph Weissen, Conseiller communal, s'exprimait en ces termes : « L'âgisme, une discrimination plus importante que le sexisme et le racisme en Suisse n'est pas sans effet sur la santé des aînés. Selon une étude de Pro Senectute de l'automne 2019, 10 % des seniors se sont sentis concernés par l'âgisme. L'âgisme repose sur des préjugés, des attitudes discriminatoires, une perception générale du vieillissement (la lenteur, la technophobie, les coûts). »

Il pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité dispose-t-elle d'une statistique sur les crimes commis contre les personnes âgées ?

Réponse à la question 1:

Sur le secteur de la Police région Morges (PRM), le nombre d'affaires impliquant un-e victime ou plaignant-e de plus de 65 ans sur les dix dernières années oscillent entre 113 et 251. Ces chiffres représentent en pourcentages entre 7.5 % et 10.99 % du total des affaires sur le secteur de la PRM. Par rapport aux statistiques cantonales, le nombre d'affaires sur ce secteur est inférieur à ceux qui se produisent sur l'ensemble du territoire vaudois. En effet, ils oscillent entre 2'565 et 5'622, représentant respectivement entre 9.67 % et 10.99 % du total des affaires pénales du Canton de Vaud. La plus grande catégorie d'infractions qui touchent les personnes de plus de 65 ans sur le secteur de la PRM sont les vols, devant les cambriolages et les escroqueries.

Ces chiffres sont basés sur une méthodologie dite opérationnelle qui comprend uniquement les infractions au Code Pénal.

2. La Municipalité a-t-elle identifié des lieux dans l'espace public plus propices aux agressions visant les personnes âgées ?

Réponse à la question 2:

La PRM ne dispose pas de données empiriques permettant à la Municipalité de connaître les lieux propices aux agressions visant les personnes âgées.

3. Quels sont les moyens mis en place par la Municipalité afin de sensibiliser le personnel de l'Administration communale à la problématique des discriminations visant les personnes âgées ?

Réponse à la question 3:

Au niveau du personnel communal, il n'existe aucune démarche spécifique. Tous les publics sont accueillis avec respect, quel que soit l'âge.

4. Quelles mesures ont été prises afin de soutenir et de protéger les victimes âgées stigmatisées ?

5. Quelles sont les différentes mesures de lutte et de prévention contre l'âgisme ?

Réponses aux questions 4 et 5 :

Pour lutter contre l'âgisme, il importe de développer des relations intergénérationnelles, d'encourager la participation des personnes âgées à la vie locale et de favoriser les contacts avec les aînés. À cet

effet, plusieurs actions existent et ont été mises en place par la Municipalité et ses partenaires depuis de nombreuses années.

Trois axes se dégagent :

- les activités de loisir et créatrices de liens sociaux ;
- les activités visant l'information et le conseil ;
- et enfin des prestations liées à la santé (aide au maintien à domicile, promotion et prévention santé).

Ainsi, le premier axe regroupe les prestations de loisirs, sorties, repas, ateliers, conférences et formations. Ces activités sont généralement destinées à des personnes indépendantes et en bonne santé. Elles offrent en effet une occupation et un lieu de rencontre, favorisant ainsi la participation des personnes âgées à la vie sociale. Par exemple, la sortie des aîné-es qui a lieu chaque année, les ateliers mobilité ou encore différents projets intergénérationnels permettant aux aîné-es de partager des moments avec les jeunes, à l'instar des ateliers d'écriture slam, des ateliers informatiques ou encore du projet Table à la cantine, qui propose à des seniors de venir partager un repas avec les enfants à la cantine scolaire. Le second axe concerne les prestations d'information et de conseil, principalement dans le domaine des démarches administratives. Par exemple, les ateliers menés par l'AVIVO sur les déclarations d'impôts. Le troisième axe porte principalement sur la santé et la prévention ciblées pour les personnes âgées, avec un accent particulier sur l'activité physique, mais aussi sur la nutrition. Les offres d'activités proposées par des partenaires comme Espace prévention La Côte, le Mouvement des aînés (MDA) ou encore Pro Senectute en sont des exemples. De plus, des réflexions sur l'espace public sont actuellement en cours avec la plateforme SeniorLab dans le cadre d'une démarche participative et artistique visant à restituer les ressentis des seniors dans différents lieux de la ville.

Dans le cadre des mesures de prévention, la Ville de Morges a notamment mandaté le centre médico-social (CMS) pour le plan canicule. Il existe également des prestations d'aide au maintien à domicile telles que le transport et la livraison de repas, qui sont destinées à un segment particulier de la population des seniors, à savoir celles et ceux qui ont besoin d'une assistance à domicile.

La Municipalité se soucie de ses aîné-es et c'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle a réalisé plusieurs diagnostics afin d'identifier leurs besoins. Ils ont révélé que l'offre est importante mais manque de visibilité auprès de la population. De plus, même si aucune entrave à l'accès aux prestations basée sur l'âge n'est constatée, ces prestations restent principalement localisées au centre-ville de Morges ce qui peut constituer un frein à l'accessibilité. Des réflexions sur ces points d'amélioration seront menées prochainement par la Municipalité dans le cadre de la réponse à la motion du groupe SPI déposée en 2014 « Pour des quartiers solidaires plutôt que des habitants solitaires ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 octobre 2021.

Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 10 novembre 2021.